

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES



Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 2 décembre 2013,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2196
soit 1160 électrices et 1036 électeurs
Électrices et électeurs présents : 93
soit 31 électrices et 62 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : Mme Jacqueline Ghiggia
M. Samuel Gyger

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser ainsi que de tous les membres du conseil municipal.

L'assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier N°39 du 30.10.2013.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 24 juin 2013

Le dernier procès-verbal a été mis à disposition au secrétariat communal et sur le site internet de la commune. Avant de passer au vote, M. Eicher demande s'il y a des questions ou des remarques à ce sujet. Sans avis contraire, le procès-verbal est accepté avec remerciements à son auteur.

2. Présentation du budget communal du compte de fonctionnement 2014

M. Yann Rindlisbacher présente le budget 2014. Pour les généralités, la quotité d'impôt reste identique à 1.92, de même que la taxe immobilière, la taxe des chiens et celle des déchets.

Au budget 2014

- 1) Administration générale :
 - Imputations internes : gestion financière imputée au niveau de l'école à journée continue (EJC), le service d'orthophonie, la crèche municipale, le service social régional de Tavannes et le centre des déchets carnés.
- 2) Sécurité publique :
 - Police cantonale bernoise : contrat d'achat de prestations (interventions et présence préventive)
Création d'un syndicat de communes du centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois
- 3) Enseignement et formation :
 - Ecole secondaire : agencements de la salle des sciences
 - Ecole à journée continue (EJC) : adaptation des comptes en fonction de l'augmentation des heures d'encadrement
- 4) Culture et loisirs :
 - Renouvellement du parc informatique de notre bibliothèque régionale
- 5) Santé :
 - Convention de partenariat entre le service d'aide et soins à domicile de la Vallée de Tavannes, du Petit-Val et la commune municipale de Tavannes pour le service de repas à domicile
- 6) Trafic :
 - Dans le domaine des transports publics, l'année 2014 verra une nette hausse des investissements ainsi que des indemnités d'exploitation pour le trafic et les infrastructures, qui se traduiront par une augmentation des contributions communales.
- 7) Protection et aménagement de l'environnement :
 - Conformément au règlement concernant l'alimentation en eau avec tarif ainsi qu'au règlement d'assainissement et tarif, le Conseil municipal a fixé le montant des taxes périodiques pour l'année 2014 comme suit :

	<u>Alimentation en eau</u>	<u>Assainissement des eaux</u>
Taxe base	fr. 2.26/m ³ (+ TVA 2,5%)	fr. 1.76/m ³ (+ TVA 8,0%)
Taxe consommation	fr. 1.95/m ³ (+ TVA 2,5%)	
Taxe déversement		fr. 1.50/m ³ (+ TVA 8,0%)

soit un total de fr. 7.84/m³ (TVA comprise)

Valeur économique de remplacement des installations de notre commune : augmentation de 60% à 70% de l'attribution au financement spécial pour le maintien de la valeur (FS MV)

Financement spécial :	- <u>Alimentation en eau</u>	
	Financement spécial (fortune) au 1.1.2013	723'301.66
	Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2013	0.00

Patrimoine administratif au 1.1.2013	218'143.70
Chiffres d'affaires	1'038'100.00
Excédent des revenus	144'150.00

- <u>Assainissement</u>	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2013	322'233.39
Fonds spécial maintien de la valeur au 1.1.2013	170'275.65
Patrimoine administratif au 1.1.2013	1.00
Chiffres d'affaires	799'800.00
Excédent des charges	25'550.00

- <u>Elimination des déchets</u>	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2013	22'869.80
Chiffres d'affaires	248'000.00
Excédent des charges	13'000.00

- <u>Sapeurs-pompiers</u>	
Financement spécial (fortune) au 1.1.2013	462'513.67
Chiffres d'affaires	397'000.00
Excédent des charges	68'200.00

- 7) Finances et impôts :
- Conformément à la planification financière à moyen terme 2013 à 2019 de nos finances communales et malgré la situation actuelle économique et financière difficile, le Conseil municipal et la commission des finances vous proposent de maintenir la quotité d'impôt à 1,92 pour l'année 2014.

Les valeurs de référence macro-économiques prises en compte dans la planification financière à moyen terme 2013 à 2019 sont très prudentes.

Rubrique « Sous la loupe »

Budget «Base zéro» et Assurances

Plutôt que de procéder à des replâtrages incessants du budget existant, il s'agit de reconsidérer totalement les activités et les priorités, et de reconstruire un ensemble d'allocations de ressources neuf et meilleur pour l'année budgétaire qui commence.

Un procédé de planification et de budgétisation qui exige de la part de chaque responsable de dicastère qu'il justifie dans le détail et dès son origine tous les postes du budget dont il a la responsabilité et qu'il donne la preuve de la nécessité d'effectuer cette dépense.

Budget «Base zéro»

La commission des finances a analysé depuis l'année 2011, selon la méthode «Base zéro», les budgets des commissions suivantes :

- Commission des bâtiments publics
- Commission culture & sports
- Commission des travaux publics
- Commission de l'environnement

En 2014, les commissions de sécurité et des écoles seront analysées

Assurances :

2012 : - Analyse du porte feuille d'assurances par un expert neutre

2013 : - Analyse par notre assurance actuellement sous contrat avec la commune

Résultat :

- Optimisation de certaines polices d'assurances
- Diminution des primes d'environ Fr. 7'000.--
- Etablissement d'un contrat d'assurance de protection juridique (env. Fr. 6'500.--)

Budget des investissements 2014

Crédits votés : Fr. 1'055'000.--

Futures dépenses : Fr. 1'849'000.--

Total des investissements : Fr. 2'904'000.--

En conclusion au budget 2014, avec pour Fr. 24'421'010.00 de charges et Fr. 24'123'900.00 de revenus, la commune présente un budget équilibré puisqu'il en prévoit un excédent de charges de Fr. 297'110.--.

Le Conseil municipal et la commission des finances vous recommandent d'accepter ce budget.

Le président remercie MM. Rindlisbacher et Wölflü pour leur travail, l'assemblée accepte ce budget 2014 par 84 voix.

3. Approuver le nouveau règlement d'organisation du syndicat de communes Centre régional de compétences et de protection civile du Jura bernois

M. Christian Achermann prend la parole et commente le nouveau règlement.

Regroupement de la PCi du Jura bernois

Historique :

Automne 2011	demande de Reconvilier et environ de s'affilier au JBSO afin de regrouper les 2 entités en un seul office de protection civile pour le Jura bernois
Décembre 2011	participation du Conseil du JBSO à une séance du Conseil de Reconvilier. Création d'une commission composée de 2 membres du JBSO, 2 de Reconvilier et environs et de 2 pour le CRC. Jean-Marie Voumard est nommé au poste de président.
Janvier 2012	1 ^{ère} séance de la dite commission pour l'adaptation du règlement
Février 2012	2 ^{ème} séance – poursuite des travaux
Mars 2012	3 ^{ème} séance – poursuite des travaux

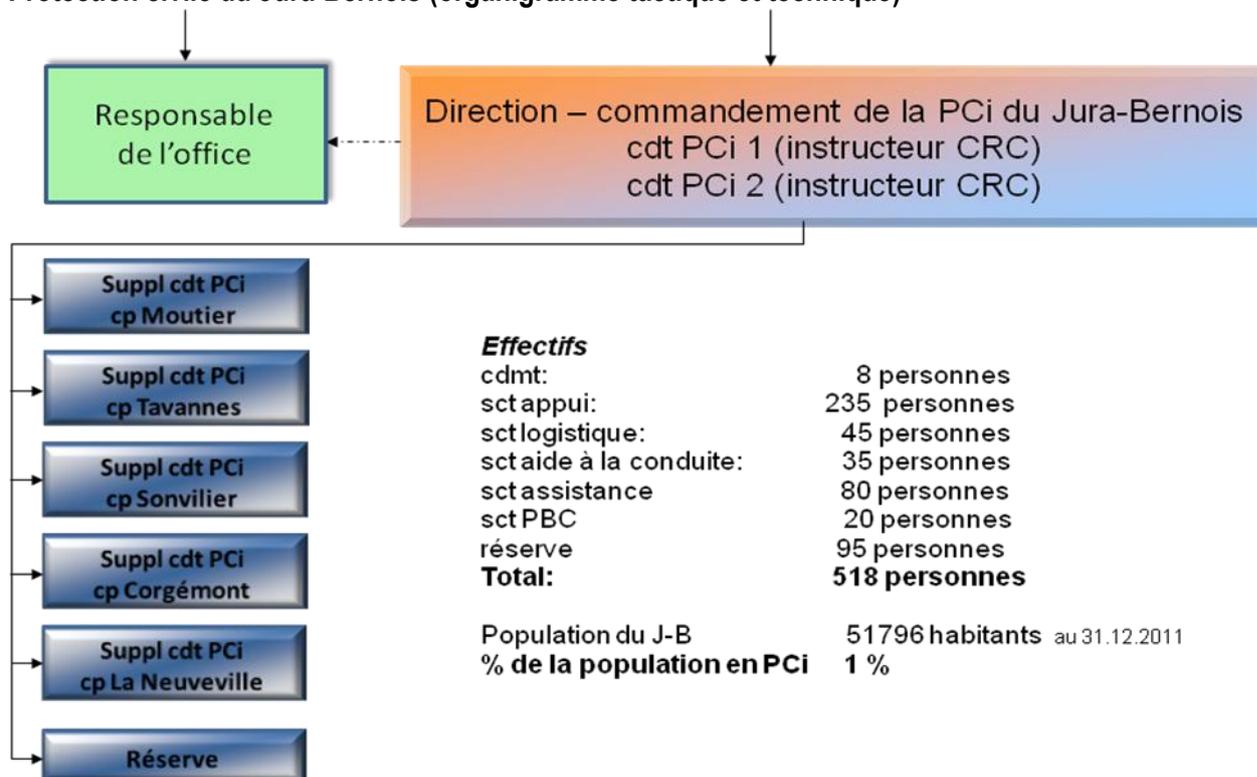
La modification du règlement du Centre d'instruction était l'objectif principal de cette commission.

Vision du futur concernant l'organisation de la PCi

Proposition du nouvel organigramme du CRC :

- 1 administrateur / instructeur/ chef OPC
- 1 instructeur / chef OPC/ remplaçant de l'administrateur
- ces deux postes sont à 100%
- 1 chef off (poste à 30 %)

Protection civile du Jura-Bernois (organigramme tactique et technique)



Règlement d'organisation 2014

- Durant l'année 2013 nous avons modifié le règlement d'organisation du syndicat de communes du Centre régional de compétence de Protection civile en collaboration avec Mme Munari
- Ce dernier a été envoyé pour examen préalable à l'OACOT à Mme Munari, qui a donné son aval

Calendrier

- Calendrier 2013 – 2014
- **Le nouveau règlement doit être approuvé par toutes les communes du Jura bernois avant la fin 2013 selon les règlements d'organisation en vigueur**
- Suite à cela, dissolution du syndicat JBSO par une assemblée des délégués selon art 76
- Résiliation des contrats par les communes du district de Moutier avec la commune siège de Reconvilier

Entrée en vigueur du nouveau règlement au 1^{er} janvier 2014

M. Christian Achermann nous propose au nom du conseil d'approuver ce règlement.

Sans avis contraire ce nouveau règlement est accepté par 79 voix.

4. Voter le crédit d'investissement de Fr. 250'000.- pour l'acquisition et l'installation de conteneurs semi-enterrés pour l'élimination des ordures ménagères

M. Frédy Allemann en charge de ce dossier commente ce projet. Il y a environ 2 ans que Celtor a encouragé les communes à poser des conteneurs semi-enterrés dans tout le périmètre Celtor. Vu tous les problèmes rencontrés avec les sacs poubelles éventrés dans le village, ce système permettrait de résoudre la problématique des sacs à ordures éventrés. Ce système permet de déposer les sacs 7 jours sur 7 dans les conteneurs.

M. Allemann présente les 18 emplacements futurs de ces 30 conteneurs qui remplaceront les 92 points de ramassage. Le coût global des conteneurs est de Fr. 3'100.-/pces et les emplacements pour Fr. 250'000.-, y.c. abaissement de trottoir avec revêtement bitumineux. Celtor prend en charge Fr. 3'000.- par conteneur.

M. Pierre-André Geiser complète cette présentation et affirme la nécessité d'introduire ce système, les avantages sont plus grands que les inconvénients.

M. Eicher demande si il y a des questions à ce sujet.

M. Meylan demande quel contrôle sera fait pour des éventuels sacs non taxés qui seraient déposés dans les conteneurs.

M. Allemann lui répond que si cela devait se produire, des contrôles seront exécutés et des amendes pourraient alors être données.

M. Marchand demande que ces points de dépôt ne chargent pas les accès à proximité des écoles où la circulation est déjà difficile.

M. Allemann ajoute que les travaux commenceront fin 2014 et se termineront au printemps 2015, encore à définir...

Le conseil municipal suggère d'accepter ce projet. M. Eicher passe au vote, avec 86 voix et 3 avis contraire, le crédit est accepté à sa grande majorité.

5. Chauffage à distance :

- a) **Approuver l'octroi d'un prêt de Fr. 400'000.- en faveur de la fondation Schwob, remboursable en totalité sans intérêts ;**
- b) **Approuver un crédit de Fr. 200'000.- pour la participation communale aux frais d'installation du chauffage à distance**

M. Gérard Antille présente ce projet par le biais de la présentation ci-dessous (présentée à l'unat) :

Chauffage à distance (CAD)

PROJET :

- Energie : 1'926'000 kWh
- Bâtiments : 15
- Investisseurs : Publics
- Investissement : Env. 2'500'000 CHF
- Longueur : 845 m
- Densité : 2,1 MWh
- Le financement du projet et la gestion des infrastructures sont assurés par EWZ (Elektrizitätswerk des Stadt Zürich)

OPTIMISATION FINANCIERE DU RESEAU :

- Optimisation technique du réseau
- Effort financier du contracteur
- La commune participe à l'investissement
- La commune devient propriétaire de l'installation
- Le prix du bois est conforme au prix du marché
- Prix de l'énergie optimisée

PROPRIETE DES INSTALLATIONS :

- Rachat de la valeur résiduelle après 30 ans par la commune
Conduites: 320'000 francs (+/- 10%)
Bâtiments: 150'000 francs (+/- 10%)
- Commune propriétaire de la centrale après 30 ans

DONNEES ENVIRONNEMENTALES :

- Energie couverte par les énergies renouvelables: 85-90%
- Réduction de l'émission de CO2: 500 tonnes
- Litres de mazout épargnés: Env. 190'000
- 500 tonnes de CO2: Environ 75 fois le tour de la Terre en voiture (162gCO2/km)
- 100% du bois proviendra des forêts avoisinantes (2100m³)
- Valorisation et entretien de la forêt
- Indépendance augmentée vis-à-vis de l'étranger
- Source d'énergie neutre en CO2
- Pour une augmentation annuelle du prix du mazout de 6% (comme les vingt dernières années)
- Solution CAD bénéficiaire après 6 années
- Pour une augmentation annuelle du prix du mazout de 3%
- Solution CAD bénéficiaire après 15 années

PLANIFICATION :

- Votation du crédit communal de Fr. 200'000.- et du prêt en faveur de la fondation Schwob de Fr. 400'000.- à l'Assemblée Municipale du 2 décembre 2013
- Projet définitif et autorisation de construire: Hiver 2013/Printemps 2014
- Début des travaux: automne 2014
- Mise en service: 2015

M. René Eicher, président de la Fondation Schwob commente le point du vue de la fondation et recommande l'acceptation de ce prêt.

En cas d'acceptation, un comité de projet de 2 personnes de la municipalité, 2 personnes de la fondation Schwob et 3 personnes de EWZ seront représentées pour la construction du bâtiment en harmonie avec le quartier.

M. Graber demande si le bois pour chauffer sera acheté à la bourgeoisie ?

M. Antille lui répond que la bourgeoisie a été approchée mais les coûts sont trop importants pour fournir ce bois et cela n'est pas rentable pour la bourgeoisie.

M. Paroz se demande pourquoi EWZ Zürich nous ont approché et non une autre entreprise ?

M. Antille lui répond que cette entreprise tient à s'approcher de la romandie car elle a un gros potentiel et investit dans l'énergie renouvelable.

M. Antille au nom du conseil, recommande de voter en faveur de ce crédit et de ce prêt.

M. Eicher passe au vote, pour le point A, ce vote est accepté par 85 voix, contre 1 avis contraire. Pour le point B, il est accepté par 87 voix et 1 avis contraire.

6. Rapport de la commission de gestion

M. Jacques Steiner prend la parole et avant de nous présenter le rapport de la commission de gestion, revient sur l'article du compte rendu des élections paru dans le JDJ. Dans cet article s'intitulant « vers une meilleure collaboration », M. le maire Pierre-André Geiser se réjouit de la nouvelle législature mais souhaite une meilleure collaboration avec la commission de gestion qu'au paravent. Ce qui peut laisser croire que la collaboration entre l'exécutif et la commission de gestion n'a pas toujours été au beau-fixe.

M. Steiner s'étonne de la manière dont le maire règle des contentieux par voix de presse, ce qui relève selon lui d'une attitude discourtoise. Il énumère également différents points pour lesquels il aurait souhaité des réponses et où le conseil a selon lui, manqué de transparence.

La Commission de gestion s'est réunie à quatre reprises, plus une fois de manière informelle durant l'année 2013.

Elle a siégé dans la composition suivante :

Président : Jacques Steiner

Vice-Président : René Ramseier

Secrétaire : Philippe Dutoit

Les objets suivants ont été abordés :

Dans une première séance, N. Châtelain et F. Allemann nous ont informés sur le fonctionnement de l'élimination des déchets et les modifications qui ont été apportées après la suppression de la déchetterie derrière la gare.

Dans la deuxième partie de la séance M. Devaud nous a parlé de la mise en place d'une Commission de révision du plan de zone et de ses objectifs.

Les comptes 2012 nous ont été commentés par Ch. Wölfli. Nous avons apprécié la clarté de ses explications aux questions que nous lui avons posées.

Lors de notre dernière séance, la présentation du budget 2014 a été faite par notre caissier. Des explications concernant les postes qui ont subi des modifications importantes nous ont été données. Dans l'examen des investissements, la Commission a relevé que ceux attribués au réseau routier communal étaient particulièrement faibles.

En ce qui concerne le chauffage à distance, Messieurs Antilles et Devaud nous ont informés sur le contrat qui a été signé avec la société EWZ, sur le financement du projet et la répartition des frais avec la Fondation Schwob.

Dans le courant du mois de juin, une rencontre entre la Commission de gestion et le Conseil municipal au complet a suscité un débat nourri et enrichissant. Nous avons discuté autant des projets du Conseil que de la mise en place de ces projets. D'une part, une approche différente des choses a été constatée. D'autre part la Commission de gestion s'est sentie frustrée d'être souvent informée après que les décisions aient été prises, c'est-à-dire placée devant le fait accompli. C'est pourquoi la Commission recommande aux nouvelles instances de se rencontrer en début de législature pour organiser une collaboration constructive. La Commission souhaite également que le Conseil définisse ses objectifs en planifiant les investissements qui en découlent avec rigueur et mesure.

En conclusion, je remercie mes collègues de m'avoir accompagné durant cette législature et souhaite d'ores et déjà plaisir et satisfaction aux personnes qui nous succéderont.

M. Pierre-André Geiser intervient à propos de la remarque de M. Steiner à propos de l'article paru dans le JDJ. Il précise que l'article engage que les propos du journaliste et que si ces propos ont pu froisser certaines personnes, il s'en excuse. Il souhaite toutefois une meilleure collaboration avec la commission de gestion et remercie le travail réalisé par cette dernière.

M. Eicher remercie M. Steiner pour son rapport. Aucune question n'étant posée, M. Eicher passe au point suivant.

7. Divers

M. Gino Guerne nous informe de la traditionnelle soupe aux pois du 1^{er} janvier offerte par la bourgeoisie et la municipalité de Tavannes et encourage tout un chacun à y participer.

M. Pierre-André Geiser énumère différents points marquants de l'année 2013, notamment l'acquisition des bâtiments Manor, l'acquisition des arsenaux de Tavannes, les votations pour l'appartenance cantonale du 24 novembre et enfin les élections municipales qui se sont bien déroulées. Il espère également que le projet de fusion se déroulera démocratiquement.

Il revient également sur la dernière législature où il a régné un esprit de collégialité. Il sera pris congé de 3 routiniers pour lesquels il sera remis un cadeau.

Mme Elisabeth Trummer, responsable du dicastère des œuvres sociales depuis 2010. Mme Trummer a également siégé au dicastère de l'environnement durant 2 législatures. M. Pierre-André Geiser la remercie pour avoir mené à bien le dicastère le plus lourd et avoir siégé durant 3 législatures suivies.

M. Devaud a été responsable des travaux publics, il a rempli les 3 dernières législatures et 3 autres de 1986-1997 à la tête des travaux publics. Il aura rempli de grands dossiers, pour les derniers en date la réfection des Prés Bernard, la Rte de Tramelan et a toujours été dévoué même durant la nuit pour les fuites d'eau.

M. Gérard Antille a débuté en 2002 au dicastère de Culture et Sport. Il a ensuite repris le dicastère des bâtiments publics pour des 2 dernières législatures.

M. Geiser les remercie chaleureusement pour leur travail et leur souhaite bon vent.

M. Geiser remercie également Mme Stéphanie Matthey pour s'être occupé du secrétariat des assemblées durant cette dernière législature.

Il remet les cadeaux à toutes ces personnes sous l'applaudissement de l'assemblée.

Il convie tout le monde à partager l'apéro qui est offert et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année.

M. Eicher clôture cette assemblée en réitérant ses remerciements aux membres sortants, pleins succès à la nouvelle législature et souhaite de belles fêtes de fin d'années à tous.

Levée à 22h15.

La prochaine assemblée municipale est prévue pour le 23.06.2014.

Le président:

La secrétaire:

René Eicher

Stéphanie Matthey